

# Rapport annuel 2005

**Fonds d'assurance  
responsabilité professionnelle  
du Barreau du Québec**

445, boul. St-Laurent, bureau 550  
Montréal (Québec) H2Y 3T8

**Notre mission**

Assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

## MESSAGE DE LA DIRECTION

Au cours de son dix-huitième exercice, notre Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a relevé le défi d'un dernier congé de primes aux assurés pour la garantie générale de 10 millions de dollars par sinistre, sans franchise.

En conséquence, en sus d'y affecter les 7,5 millions de dollars (7 M\$ en 2004) de revenu net de placements de 2005, l'avoir des membres a été amputé de 3,1 millions de dollars pour défrayer le coût de fonctionnement. Ce dernier, constitué des sinistres, de la réassurance et des frais généraux d'exploitation s'est élevé à 10,6 millions de dollars (11,8 M\$ en 2004).

La conjonction de la réduction du nombre de nouvelles réclamations à 672 (742 en 2004) et de nouveaux développements moins défavorables des réclamations antérieures que ceux connus l'an dernier a permis une réduction du coût des sinistres à 7,6 millions de dollars, comparativement à 9,8 M\$ en 2004.

Parallèlement, les coûts de la réassurance ont augmenté à 1,7 million de dollars (0,8 M\$ en 2004), en raison d'une couverture plus complète des engagements du Fonds au-delà des deux premiers millions de dollars par sinistre.

Enfin, la radiation d'immobilisations technologiques désuètes a entraîné une augmentation ponctuelle des frais généraux d'exploitation à 1,4 million de dollars (1,1 M\$ en 2004).

### Les placements

Quant aux revenus de placements, les intérêts et dividendes ont compté pour 4,2 millions de dollars (4,4 M\$ en 2004), et les gains sur dispositions pour 3,5 millions de dollars (2,6 M\$ en 2004).

Sur la base de la valeur marchande, le rendement global des placements du Fonds a été de 7,5 % (7,6 % en 2004). Enfin, avec des retraits de près de 10,6 millions de dollars (8,6 M\$ en 2004), la juste valeur du portefeuille était de 104,6 millions de dollars à la fin 2005 (102,3 M\$ à la fin 2004).

### Les réclamations payées

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé 5,4 millions de dollars en dommages, intérêts et frais (2,9 M\$ en 2004) suite à quatre-vingt-quatorze règlements hors cour (83 en 2004) et à six jugements défavorables (8 en 2004). Par ailleurs, les tribunaux ont rejeté vingt-huit poursuites intentées contre les assurés et le Fonds (22 en 2004).

Au total, 3,8 millions de dollars (3 M\$ en 2004) en frais légaux externes ont été versés pour l'ensemble des dossiers actifs.

Dans 99 % des cas, les assurés se sont déclarés satisfaits des services rendus dans le traitement de leur réclamation. À la fin de l'année, on comptait 754 dossiers toujours actifs (833 à la fin 2004).

### Les assurés

Malgré l'augmentation nette de 20 849 à 21 410 membres au Barreau depuis un an, le nombre d'assurés au Fonds avait diminué de 15 772 à 13 367 au 31 décembre 2005.

Comme prévu, la nouvelle prime pour 2006 a incité de nombreux assurés à demander leur exemption à l'assurance responsabilité obligatoire, aux motifs qu'ils sont au service de l'administration publique ou qu'ils n'exercent pas le droit.

### La prévention

Afin d'aider les membres à réduire le risque de poursuites en responsabilité professionnelle, nous avons publié une brochure détaillée intitulée «*Prescriptions extinctives et autres délais*», ainsi que cinq nouveaux bulletins de prévention. Plusieurs conférences ont été données et les textes pertinents de la Collection de droit de l'École du Barreau ont été mis à jour.

### Notre réseau de contacts extérieurs

Conscient de l'importance de demeurer vigilant à l'égard de l'évolution de la situation de ses pairs en Amérique du Nord, le Fonds a accru sa contribution technique auprès de l'association nord-américaine des assureurs responsabilité des avocats (NABRICO) dont il a organisé le Congrès à

Montréal en août, de même qu'auprès de la section nationale de la gestion de la pratique du droit et technologie de l'Association du Barreau canadien.

### L'avenir

En fin d'année, le Fonds transmettait à tous ses assurés les avis de primes afférentes aux polices 2006. Ces premières primes depuis sept ans ont été bien accueillies par les membres. Elles devraient contribuer à éviter un nouveau déficit en 2006. Il est en effet essentiel de protéger l'avoir des membres, notre meilleur atout de stabilité des primes et garanties futures.

Après dix-huit ans d'opération, notre Fonds cherche à demeurer solide et à l'écoute de ses assurés.

### Le conseil d'administration

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a tenu 5 assemblées, auxquelles se sont ajoutées 7 réunions de comités.

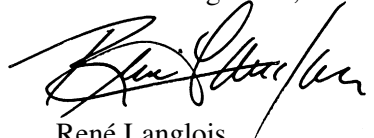
Nous remercions les administrateurs et les collaborateurs du Fonds, ainsi que le personnel pour ce qu'ils ont accompli avec compétence et dévouement.

Le président du conseil d'administration,



Claude Béland

Le directeur général,



René Langlois

**Fonds d'assurance responsabilité  
professionnelle du  
Barreau du Québec**

États financiers  
**31 décembre 2005**

Le 6 février 2006

## Rapport des vérificateurs

### Au Conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec** (le « Fonds d'assurance ») au 31 décembre 2005 et les états des résultats et excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l.*

Comptables agréés

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Bilan

Au 31 décembre 2005

	2005 \$	2004 \$
<b>Actif</b>		
Encaisse	651 412	129 675
Intérêts courus et dividendes à recevoir	573 898	713 761
Comptes débiteurs		
Courtiers en placements (note 4 c))	8 564 510	-
Réassureurs	570 479	112 110
Autres	91 180	98 554
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés actualisés	2 791 825	5 001 394
Franchises à recouvrer des assurés pour sinistres non réglés actualisés	110 000	142 500
Placements (note 4)	100 689 313	97 973 034
Immobilisations corporelles, montant net (note 5)	58 050	299 399
	<u>114 100 667</u>	<u>104 470 427</u>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 356 009	476 273
Comptes créditeurs-courtiers en placements (note 4 c))	14 283 140	-
Montant à payer aux réassureurs	276 125	170 008
Contributions des assurés non acquises	1 071 143	-
Sinistres non réglés actualisés (note 6)	21 350 484	24 940 501
	<u>38 336 901</u>	<u>25 586 782</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Excédent de l'actif sur le passif (note 7)	<u>75 763 766</u>	<u>78 883 645</u>
	<u>114 100 667</u>	<u>104 470 427</u>

Approuvé par le Conseil,

 , administrateur  , administrateur

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Résultats et excédent de l'actif sur le passif  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

---

	2005 \$	2004 \$
<b>Activités d'assurance</b>		
Contributions des assurés acquises, montant net des primes relatives à la réassurance cédée (note 7)	(1 664 500)	(841 435)
Sinistres et frais de règlement (note 6)		
Exercice courant	(5 866 046)	(5 809 119)
Exercices précédents	(1 740 743)	(4 056 208)
	(7 606 789)	(9 865 327)
Frais généraux d'exploitation	(1 372 415)	(1 107 207)
Total des sinistres et des frais	(8 979 204)	(10 972 534)
<b>Déficit technique</b>	(10 643 704)	(11 813 969)
<b>Revenu de placement net</b>	7 473 524	7 042 916
<b>Autres revenus</b>	50 301	49 954
<b>Excédent du passif sur l'actif de l'exercice</b>	(3 119 879)	(4 721 099)
<b>Excédent de l'actif sur le passif au début de l'exercice</b>	78 883 645	83 604 744
<b>Excédent de l'actif sur le passif à la fin de l'exercice</b>	75 763 766	78 883 645



# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005 \$	2004 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent du passif sur l'actif de l'exercice	(3 119 879)	(4 721 099)
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations corporelles et autres	29 680	24 174
Amortissement des primes et escomptes sur placements	(73 261)	(337 617)
Gain à la cession de placements	(3 514 152)	(2 575 173)
Radiation d'une immobilisation corporelle et autres	250 195	220
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation)		
Intérêts courus et dividendes à recevoir	139 863	55 597
Comptes débiteurs – réassureurs	(458 369)	97 018
Comptes débiteurs – autres	7 374	40 244
Augmentation (diminution)		
Comptes créditeurs et charges à payer	879 736	29 575
Montant à payer aux réassureurs	106 117	(71 520)
Contributions des assurés non acquises	1 071 143	-
Sinistres non réglés actualisés, déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs et des assurés	(1 347 948)	3 151 304
	<u>(6 029 501)</u>	<u>(4 307 277)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(108 867 210)	(125 390 644)
Produit à la cession de placements	115 456 974	129 136 261
Acquisition d'immobilisations corporelles	(38 526)	(287 710)
	<u>6 551 238</u>	<u>3 457 907</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	521 737	(849 370)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>129 675</u>	<u>979 045</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>651 412</u>	<u>129 675</u>

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

---

## 1 Constitution et nature des activités

Le Barreau du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (le « Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mai 1988 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec.

## 2 Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur l'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Placements

Les placements temporaires sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de leur juste valeur.

Les placements en obligations et titres hypothécaires sont inscrits au coût ajusté de l'amortissement des primes et de l'escompte. Les primes et les escomptes à l'achat de ces placements sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie du placement. Les placements en actions ordinaires ainsi que dans les fonds indiciels sont inscrits au coût.

Lorsque les placements subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Les gains et les pertes à la cession de placements sont établis et comptabilisés à la date de la transaction.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

---

## Contributions des assurés

Les contributions des assurés et les comptes à recevoir y afférents sont constatés dans l'exercice au cours duquel la couverture d'assurance est en vigueur qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les contributions relatives à la période subséquente qui ont été encaissées au cours de l'exercice courant sont reportées.

## Réassurance

Les contributions et les sinistres sont présentés aux résultats, déduction faite des montants cédés à des réassureurs ou assumés par eux.

Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont présentés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres au bilan. Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés et est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

## Sinistres non réglés actualisés

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

## 3 Le rôle de l'actuaire et des vérificateurs

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Autorité des marchés financiers. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

# **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec**

Notes afférentes aux états financiers

**31 décembre 2005**

---

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

## 4 Placements

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à des gestionnaires externes. Ces gestionnaires sont soumis à une politique de placement établie par le conseil d'administration du Fonds d'assurance.

- a) Le tableau ci-dessous présente un résumé de la valeur nominale, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements :

	<b>2005</b>		
	<b>Valeur nominale \$</b>	<b>Valeur comptable \$</b>	<b>Juste valeur \$</b>
<b>Obligations</b>			
Gouvernements			
Échéant dans moins de un an	6 280 000	6 271 693	6 267 931
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 910 000	17 152 386	17 111 879
Échéant dans cinq ans et après	15 462 500	18 025 404	18 706 184
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans moins de un an	2 173 000	2 197 456	2 198 922
Échéant dans un an et avant cinq ans	2 080 000	2 198 160	2 251 900
Échéant dans cinq ans et après	1 531 955	1 613 228	1 830 547
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins de un an	150 000	150 084	150 071
Échéant dans un an et avant cinq ans	5 078 500	5 182 674	5 232 676
Échéant dans cinq ans et après	2 697 500	2 814 996	3 065 739
	<b>52 363 455</b>	<b>55 606 081</b>	<b>56 815 849</b>
<b>Actions ordinaires et privilégiées</b>	-	12 500 117	14 396 275
<b>Autres actifs</b>			
Fonds indiciel d'actions américaines et internationales	-	6 732 524	7 351 142
Fonds indiciel du marché monétaire	-	13 110 082	13 089 856
Fonds indiciel de l'indice obligataire universel	-	8 796 200	8 905 992
Titres hypothécaires	3 952 485	3 944 309	4 051 540
	<b>3 952 485</b>	<b>32 583 115</b>	<b>33 398 530</b>
<b>Total des placements</b>		<b>100 689 313</b>	<b>104 610 654</b>

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

	<b>2004</b>		
	<b>Valeur nominale \$</b>	<b>Valeur comptable \$</b>	<b>Juste valeur \$</b>
<b>Obligations</b>			
<b>Gouvernements</b>			
Échéant dans moins de un an	7 260 000	7 427 223	7 428 390
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 882 500	17 030 465	17 177 011
Échéant dans cinq ans et après	4 947 500	5 247 423	5 380 312
<b>Administrations publiques et municipales canadiennes</b>			
Échéant dans moins de un an	888 000	902 843	919 299
Échéant dans un an et avant cinq ans	5 570 500	5 811 465	5 854 409
Échéant dans cinq ans et après	10 195 611	10 799 436	11 526 979
<b>Sociétés canadiennes</b>			
Échéant dans moins de un an	705 000	707 381	722 862
Échéant dans un an et avant cinq ans	6 528 500	6 717 405	6 903 943
Échéant dans cinq ans et après	5 496 500	5 976 733	6 369 751
	<b>58 474 111</b>	<b>60 620 374</b>	<b>62 282 956</b>
<b>Actions ordinaires et privilégiées</b>	-	17 458 647	19 476 459
<b>Autres actifs</b>			
Fonds indiciel d'actions américaines et internationales	-	7 032 808	7 395 303
Fonds indiciel du marché monétaire	-	2 862 902	2 861 415
Fonds indiciel de l'indice obligataire universel	-	6 926 567	7 097 051
Titres hypothécaires	3 096 267	3 071 736	3 249 384
	<b>3 096 267</b>	<b>19 894 013</b>	<b>20 603 153</b>
<b>Total des placements</b>		<b>97 973 034</b>	<b>102 362 568</b>

## b) Information sur les taux d'intérêt et les dividendes

	<b>2005</b>			<b>2004</b>	
<b>Intérêts</b>	<b>Intérêt à recevoir</b>	<b>Taux d'intérêt réel %</b>	<b>Taux d'intérêt nominal %</b>	<b>Taux d'intérêt réel %</b>	<b>Taux d'intérêt nominal %</b>
<b>Gouvernements</b>	Base semi-annuelle ou annuelle	de 2,59 à 4,75	de 2,67 à 11,00	de 2,63 à 4,83	de 3,00 à 8,75
<b>Administrations publiques et municipales canadiennes</b>	Base semi-annuelle ou annuelle	de 3,98 à 4,73	de 5,75 à 13,25	de 2,08 à 5,37	de 2,11 à 10,00
<b>Sociétés canadiennes</b>	Base semi-annuelle ou annuelle	de 3,87 à 5,63	de 3,45 à 12,20	de 2,52 à 6,45	de 4,00 à 13,25

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

Les actions n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposées aux risques du taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

- c) Au cours de l'exercice, des placements ont été acquis à un coût total de 123 150 350 \$. Des décaissements totalisant 108 867 210 \$ ont été effectués pour l'achat de ces placements. Par ailleurs, le Fonds a disposé des placements pour un coût total de 124 021 484 \$. Des encaissements totalisant 115 456 974 \$ ont été reçus pour la vente de ces placements.

## 5 Immobilisations corporelles

	2005		2004	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Mobilier et matériel	142 532	104 592	37 940	14 959
Logiciels	184 602	182 921	1 681	253 330
Matériel informatique	87 222	68 998	18 224	30 597
Améliorations locatives	46 654	46 449	205	513
	461 010	402 960	58 050	299 399

Les sinistres ainsi que les frais généraux d'exploitation comprennent la dotation à l'amortissement de 29 680 \$ (24 174 \$ en 2004).

## 6 Sinistres non réglés actualisés

### Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

La charge pour sinistres à l'état des résultats comprend les frais de règlement.

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

## Actualisation

La provision pour les sinistres non réglés est actualisée au taux de rendement de 4,65 % (5,16 % en 2004). Si ces montants n'avaient pas été actualisés, l'incidence sur le bilan et les résultats aurait été la suivante :

	2005 \$	2004 \$
<b>Actif</b>		
Montants à recouvrer des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	3 398 709	5 317 857
Montants à recouvrer actualisés des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	2 901 825	5 143 894
Augmentation de l'actif	<u>496 884</u>	<u>173 963</u>
<b>Passif</b>		
Sinistres non réglés	22 814 904	26 236 501
Sinistres non réglés actualisés	21 350 484	24 940 501
Augmentation du passif	<u>1 464 420</u>	<u>1 296 000</u>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>		
Tel qu'il est présenté au bilan	75 763 766	78 883 645
Ne tenant pas compte de l'actualisation des sinistres non réglés	74 796 230	77 761 608
Diminution de l'excédent de l'actif sur le passif	<u>967 536</u>	<u>1 122 037</u>
<b>Augmentation (diminution) de la charge de l'exercice</b>	<u>(154 501)</u>	<u>48 798</u>



# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

La continuité dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés se détaille comme suit :

	2005 \$	2004 \$
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, au début de l'exercice		
Brute	24 940 501	20 915 320
Réassurance cédée	(5 001 394)	(4 138 882)
Franchises à recouvrer des assurés	(142 500)	(131 135)
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, au début de l'exercice	19 796 607	16 645 303
	<hr/>	<hr/>
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés		
Provision pour événements de l'exercice	4 692 462	4 619 551
Diminution dans les provisions pour règlement des exercices précédents	(6 040 410)	(1 468 247)
	<hr/>	<hr/>
	(1 347 948)	3 151 304
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, à la fin de l'exercice	18 448 659	19 796 607
	<hr/>	<hr/>
Réassurance cédée	2 791 825	5 001 394
Franchises à recouvrer des assurés	110 000	142 500
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant brut, à la fin de l'exercice	21 350 484	24 940 501

Le poste Sinistres et frais de règlement à l'état des résultats se détaille comme suit :

	2005 \$	2004 \$
Dépenses pour sinistres et frais de règlement engagés		
Débours nets		
Exercice courant	1 173 584	1 189 569
Exercices précédents	7 781 153	5 524 454
	<hr/>	<hr/>
	8 954 737	6 714 023
	<hr/>	<hr/>
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés	(1 347 948)	3 151 304
	<hr/>	<hr/>
	7 606 789	9 865 327

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

---

## 7 Contributions

Conformément à la décision du Conseil général du Barreau du Québec, aucune contribution n'a été requise des assurés en 2004 et 2005. En 2004, le congé de contributions pour l'exercice 2005 équivalait à une obligation à pourvoir d'un montant de 8 796 544 \$ selon les calculs de l'actuaire et une partie de l'excédent avait été réservée à cette fin. Compte tenu de la fin du congé de contributions pour l'exercice 2006, il n'y a plus lieu de maintenir cette affectation de l'excédent en date du 31 décembre 2005.

## 8 Réassurance cédée

Le Fonds d'assurance a pour politique de souscrire, lorsque les coûts sont jugés raisonnables, des contrats de réassurance visant à limiter l'impact des sinistres majeurs sur ses résultats. L'étendue de la réassurance en vigueur varie selon l'année d'origine des sinistres.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si un ou des réassureurs ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations. Après examen, la direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Au cours de l'exercice, le Fonds d'assurance a recouvré 561 063 \$ (223 868 \$ en 2004) des sinistres cédés en réassurance.

## 9 Opérations entre apparentés

Le Fonds d'assurance a conclu avec le Barreau du Québec divers contrats concernant le loyer, les services informatiques et d'autres biens et services pour lesquels une somme, totalisant approximativement 301 216 \$, a été facturée au cours de l'exercice (656 497 \$ en 2004). Au 31 décembre 2005, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 14 387 \$ (2 400 \$ en 2004) dus au Barreau du Québec. De plus, le Fonds d'assurance offre des services de gestion administrative des litiges de responsabilité du Barreau du Québec.

Le Fonds d'assurance a également payé, dans le cours normal de ses activités, des honoraires à certains de ses assurés, dont certains honoraires à des cabinets d'avocats liés à des membres du Conseil général du Barreau du Québec.

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

# Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

---

Les paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats à long terme sont les suivants :

	\$
Exercices se terminant les 31 décembre 2006	203 580
2007	206 365
2008	209 205
2009	212 102
2010	<u>21 450</u>
	<u>852 702</u>

## 10 Régimes de retraite

Le Fonds d'assurance et ses employés contribuent au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau (le « Régime complémentaire »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Un salaire maximal étant imposé dans la législation fiscale, le Fonds d'assurance contribue aussi à un régime d'appoint. La structure du régime d'appoint est la même que le Régime complémentaire.

La charge de retraite imputée à l'état des résultats est de 128 300 \$ (157 700 \$ en 2004) pour le Régime complémentaire et de 50 300 \$ (15 700 \$ en 2004) pour le régime d'appoint. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée en date du 31 décembre 2004 et projetée jusqu'au 31 décembre 2005, l'obligation au titre des prestations constituées pour le Régime complémentaire s'élève approximativement à 2 243 700 \$ (1 663 600 \$ en 2004). Sur la base de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2005, l'obligation au titre des prestations constituées pour le régime d'appoint s'élève approximativement à 350 600 \$ (261 200 \$ en 2004). L'actif net de la caisse de retraite du Régime complémentaire est évalué à 1 553 100 \$ (1 318 700 \$ en 2004) tandis que le régime d'appoint n'est pas capitalisé.

## Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2005 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

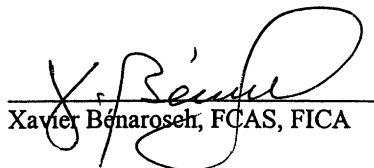
À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	21 240	21 240
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	21 240	21 240
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	2 792	2 792
(5) Autres sommes à recouvrer	110	110
(6) Autres éléments de passif	110	110
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) - (4) - (5) + (6)	18 448	18 448

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut		0
(2) Passif des primes non gagnées net		0
(3) Primes non gagnées brutes	0	
(4) Primes non gagnées nettes	0	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 - (2) col. 2		0
(9) Commissions non gagnées	0	0

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

  
Xavier Bénaroseh, FCAS, FICA

24 janvier 2006  
Date de l'opinion

